

ÉCOLE DES MONARQUES

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement Séance

tenue à l'Annexe temporaire

Mardi 13 juin à 18 h 30

<i>Représentants des parents :</i>	Catherine Gaudet, Véronique Ardouin, Alexandre D. Lahaie, , Lisa-Marie Girard, Geneviève Poirier, Isabelle St-Amour
<i>Enseignants :</i>	Philippe-Étienne Martin, Caroline Dumont, Jennifer Alves Nadeau et Geneviève Simard
<i>Personnel du service de garde :</i>	Nathalie Jalbert-Chaussé
<i>Directrice :</i>	Julie Simard
<i>Directrice adjointe :</i>	Ethel Chacon
<i>Directeur adjoint :</i>	Saïd Ghoulimi
<i>Membre de la communauté :</i>	Carole Comeau
<i>Absence(s) :</i>	Samir Bellebia

1. Vérification du quorum

Le quorum est atteint. La séance débute à 18h34.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

3. Lecture du PV

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Point 7 : Approbation – Fournitures scolaires

La liste des fournitures scolaires n'a pas changé. La liste des cahiers d'activités n'a pas été modifiée non plus, mais les prix facturés aux parents ont augmenté. Les agendas vont être livrés par un fournisseur homologué.

Les groupes 61 et 62 utilisent des romans de littérature jeunesse dans leur enseignement de français.

- Point 11 : Approbation – Contribution volontaire

C'est plutôt une discussion sur la possibilité d'élaborer une structure pour ramasser des fonds sous forme de contribution volontaire afin d'offrir le service traiteur ou d'acheter des fournitures scolaires au profit des familles qui sont dans le besoin.

- Point 14.3 : Points d'information / rapports – Personnel enseignant

Les enseignants vont se réunir pour former les groupes des autres niveaux. Le comité «

On bouge au cube » a proposé de très belles activités.

Le PV a été adopté avec les modifications

4. Adoption – Budget proforma

Le budget a été présenté et préalablement transmis aux membres du Conseil d'établissement.

Quelques éléments mis en relief :

- 3 jours de psychoéducation
- 3 secrétaires (1 secrétaire d'école et 2 secrétaires en remplacement)
- Entretien ménager : 3 postes à temps plein et deux soirs semaine. Une suggestion a été faite de déplacer le concierge à Marie-Rollet puisque l'annexe temporaire est plus récente
- Enveloppe discrétionnaire : cette enveloppe permet d'équilibrer un déficit dans un autre poste budgétaire, par exemple pour compenser le manque au niveau de l'entretien ménager.
- Comité local de perfectionnement (CLP) : le budget attribué sera doublé, passant de 8000\$ à 16 000\$.
- Activités d'enseignement : Le poste en psychoéducation est toujours en dotation. N'ayant pas été comblé au cours de l'année 2022-2023, le budget attribué a été dépensé dans des évaluations au privé pour les élèves ciblés.
- Opération solidarité (fonds 8) : L'école des monarques se situe au 8^e rang et ne disposera pas de cette enveloppe budgétaire pour la prochaine année.
- Aide aux parents : enveloppe permettant d'offrir aux parents des formations, conférences, etc. Ce qui n'a pas été utilisé peut servir à d'autres services.
- Lecture à l'école : pour bénéficier de la subvention de 13 000\$, l'école a investi 5000\$ dans l'achat de livres à partir du fonds 1 (projet éducatif)
- Entente FAE Annexe 55 : Cette enveloppe budgétaire a permis, entre autres, de restaurer les instruments de musique.
- Sorties scolaires en milieu culturel et École inspirante : les activités financées par l'enveloppe « sorties scolaires » doivent être sélectionnées dans un répertoire existant. Pour des activités comme les insectes ambulants, l'école verte et le cinéma qui ne figurent pas dans le répertoire, les dépenses sont effectuées dans l'enveloppe « école inspirante ».

Parmi les dépenses prévues pour l'année 2023-2024, il y aura l'achat de trois défibrillateurs qui seront installés dans chacun des pavillons.

Une précision est demandée par rapport aux budgets qui ont diminué. Cela s'explique par le fait que d'autres montants n'apparaissent pas encore dans le budget et par la diminution du nombre d'élèves

inscrits en date du 30 septembre 2022.

- Des subventions ne sont pas octroyées pour les écoles comptant moins de 700 élèves (650 inscrits en date du 30 septembre 2022).
- Les prévisions pour 2023-2024 devraient revenir à la normale avec environ 687 élèves.

Sur proposition dûment appuyée, le budget est adopté

5. Résolution – Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures protégées

La reddition de compte a été présentée et le document « Mesures protégées et dédiées » a été préalablement transmis aux membres du Conseil d'établissement.

Quelques éléments mis en relief :

- À part le tutorat, tous les budgets ont été dépensés. 37 000\$ avait été octroyé, 23 000\$ ont été dépensés. Ce sont les enseignants qui ont fait du tutorat en début d'année et, à partir de février et pour l'année prochaine, ce sera l'organisme CLIP qui prendra le tutorat en charge.
- Aide alimentaire : 23 000\$ a été transmis et dépensé par l'école.
- Bien-être à l'école ne revient pas l'an prochain, mais Moozoom reviendra. La dépense sera effectuée dans le fonds « école inspirante ».

Considérant la présentation des montants reçus par l'école et considérant les explications apportées, il est résolu d'attester les montants reçus par notre école pour les mesures protégées.

6. Adoption – Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

6.1 Adoption de l'évaluation du plan de lutte 2022-2023.

Le document « Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence » a été présenté et préalablement transmis aux membres du Conseil d'établissement.

Quelques éléments mis en relief :

- La cible travaillée cette année portait sur les habiletés sociales et s'est traduite par l'augmentation de 5% de l'énoncé sur la perception du respect des enfants aux adultes.
- Le test effectué par les élèves a permis d'avoir un portrait clair de l'école. Cette année,

l'école a fait faire le questionnaire sur la sécurité et la violence à l'école (QSEV-R).

- Résumé des travaux effectués par le comité Respect qui a été mis en place au pavillon Saint-Jean-Vianney :
 - Mise en place de la procédure des retards : une collaboration a été remarquée par les parents et les retards ont diminués.
 - Élaboration d'un protocole lors d'une situation d'intimidation et de violence destiné au personnel de l'école.

Une clarification est demandée pour comprendre la différence entre le protocole et le plan de lutte. Le protocole est un genre de balise destiné au personnel de l'école pour assurer à la fois une uniformité dans les façons de faire, mais aussi une certaine marge de manœuvre pour le 20% d'élèves auprès de qui le protocole ne s'appliquerait pas.

- Lancement de Moozoom où différents thèmes ont été abordés selon le niveau des élèves. Parmi les thèmes abordés, nous retrouvons l'amitié et le rejet, l'estime de soi, exercer son jugement, la tolérance à l'autre, la peur du jugement, la puberté, l'estime de soi, etc.
- Moozoom est retenu pour l'an prochain, mais sera bonifié de rassemblements par des discussions autour des thèmes abordés pour stimuler l'apprentissage en continu.

Sur proposition dûment appuyée, l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence a été adopté.

6.2. Adoption du plan de lutte pour 2023-2024

- Un comité « Plan de lutte » sera formé l'an prochain.
- L'outil utilisé pour faire l'analyse de la situation de l'école : le QVSE-R, soit le même qu'à chaque année. Une version est destinée aux élèves de 2^e et 3^e année, une autre pour les élèves de 4^e à 6^e année et une version pour le personnel de l'école.
- Pour l'instant, la cible demeure la même que pour 2022-2023, à savoir l'augmentation de 5% de la perception des élèves sur le respect qu'ils ont envers les adultes. Les comportements attendus demeureront également les mêmes, tout comme les moyens retenus, en plus de Moozoom.
- La remise de certificats soulignant les bons comportements reviendra l'année prochaine.
- Le code de vie sera révisé pour qu'il soit adapté aux nouvelles valeurs qui ont émergées lors de la journée pédagogique d'avril (bienveillance, respect, plaisir)
- Tous les détails du protocole d'intervention pour les gestes d'intimidation et de violence se trouvent dans le document « Plan de lutte »

Sur proposition dûment appuyée, le plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024 a été adopté

7. Adoption – Projet éducatif

Le projet éducatif a préalablement été validé et discuté auprès du Conseil d'établissement. La compétence ciblée pour les cinq prochaines années porte sur l'écriture.

Sur proposition dûment appuyée, le projet éducatif a été adopté.

8. Approbation – Transfert du fonds 4 vers le fonds 9

Une résolution est nécessaire pour le transfert du fonds 4 vers le fonds 9 pour les éléments suivants :

- Frais scolaires : un don de 600\$ pour aider 10 enfants.
- Vente de gâteries : 518,90\$
- Caisse scolaire : 2000\$
- Vente de livres : 611\$
- Dictée PGL : revenus de 2780\$ et don de 1430, 95\$
- OPP : 2050\$ pour les activités d'Halloween et l'activité de fin d'année

Sur proposition dûment appuyée, le transfert de fonds 4 vers le fonds 9 a été approuvé

9. Adoption – Rapport annuel

Le rapport annuel a été présenté et préalablement transmis aux membres du Conseil d'établissement.

Les modifications suivantes ont été demandées :

- Ajouter les points proposés aujourd'hui
- Mise à jour des membres de l'OPP

Le rapport annuel a été adopté avec les modifications

10. Discussion – Assemblée générale et conseil d'établissement 2023-2024

L'AGA aura lieu le 7 septembre à 18h30.

11. Points d'information / rapports

11.1 Comité démolition : les préoccupations ont été liées au stationnement et à la gestion des déchets générés par les travaux.

- Il est proposé de demander aux responsables du projet de la CSSDM de venir nous présenter l'état d'avancement du projet.

11.2 OPP : il est proposé de sensibiliser les gens au fait qu'il n'y a plus de guichet automatique à proximité pour sortir des sous lors des bazars

11.3 Personnel enseignant : dernière journée le 22 juin.

Il est proposé par un membre du CÉ d'offrir du papier livré en trop à dessiner pour les enfants

11.4 Service de garde : tous les postes des 23 employés régulières ont été comblés pour la prochaine année. Il reste 2 postes temporaires à combler.

11.5 Comité de parents du CSSDM : il est proposé que deux parents s'alternent. Il faudra nommer une personne pour représenter l'école et un substitut lors de l'AGA.

12. Divers

À la demande des enseignants du troisième cycle, il est proposé de demander une contribution volontaire aux parents pour aller à la crémèrie. À la suite d'une discussion du C.É. il est proposé de laisser l'initiative à l'enseignant de demander aux parents dans l'agenda. Ce point nous amène à réfléchir sur la stratégie à adopter lors de telles demandes.

*Lorsque tu parles, tu ne fais que te répéter ce que tu sais déjà.
Mais si tu écoutes, tu pourras sûrement apprendre quelque chose de nouveau »*

- Dalai Lama

13. Levée de la réunion

La séance est levée à 21h15.

Véronique Ardouin, présidente

Julie Simard, directrice